

Note canadienne du 22 juin 1959

N° 368

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 12 juin qui répond à ma Note antérieure n° 184 du 9 avril et concerne les propositions législatives tendant à accroître la dérivation des eaux du lac Michigan à Chicago, propositions dont a été saisi le Congrès des États-Unis. Votre Note a été déposée à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ci-joint un exemplaire de la déclaration que mon Ministre a faite à cette occasion.

Comme suite à la proposition que renferme votre Note, à l'effet que les représentants de nos Gouvernements respectifs se consultent de nouveau, mon Gouvernement me prie de vous dire qu'une réponse positive sera donnée sous peu à ce sujet.

A. D. P. Heeney

Ambassade du Canada
Washington (D.C.)
22 juin 1959

Note canadienne du 20 août 1959

N° 530

J'ai l'honneur de me référer à ma Note n° 184, en date du 9 avril 1959, concernant les propositions législatives tendant à accroître la dérivation des eaux du lac Michigan à Chicago.

J'ai reçu instructions de vous faire savoir que le Gouvernement canadien a pris note de la mesure législative récente des États-Unis touchant cette question. À cet égard, on m'a prié de vous dire que le Gouvernement canadien réaffirme formellement la position exposée entièrement dans la Note susmentionnée. De l'avis de mon Gouvernement, toute dérivation supplémentaire des eaux du bassin des Grands lacs serait contraire aux accords et aux arrangements qui constituent le régime communément accepté en la matière. Aussi la dérogation unilatérale que comporte la proposition en question cause-t-elle une grande inquiétude au Gouvernement canadien.

A. D. P. Heeney

Ambassade du Canada
Washington (D.C.)
20 août 1959